EAGLE
Eco Activists for Governance and Law Enforcement

Sénégal

Tel : +221 77 375 57 71
https://eagle-senegal.org/
http://www.eagle-enforcement.org/

Rapport d'Activités
Juin 2022

Sommaire

Points principaux 3
1 Investigations 4
2 Opérations 5
3 Légal 6
4 Media 11
5 Management 15
6 Relations extérieures 17
7 Conclusion 17

Points principaux

- Démarches administratives : **En Juin 2022**, les démarches administratives se poursuivent. EAGLE Sénégal continue de suivre les dossiers aux différents projets d'accord de partenariat déposés respectivement auprès du Ministère de l'environnement et du développement durable et à la Direction Générale des Douanes.
- Une opération, quatre audiences et deux formations se sont tenues ce mois-ci.
- **Le 05 Juin 2022**, à 13 h 10 mn à Dakar une opération mixte a été menée par la Direction des Parcs Nationaux en collaboration avec les éléments de la sureté urbaine du commissariat central de Dakar et l'appui de l'ONG EAGLE SENEGAL. Cette opération a permis l'interpellation d'un présumé trafiquant de faune dans la commune de Dakar Plateau au niveau du parking du restaurant aux fins palais, en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation illégale de trente-cinq (35) bracelets en ivoire, vingt (20) bracelets en poils d'éléphant et une moitié de pointe d'éléphanteau conformément à l'article L 32 du code de la chasse et de la protection de la faune. A la fin de sa garde à vue, il a été déféré le 08 Juin 2022 par devant le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance hors classe de Dakar. Son audience a été fixée le 10 juin 2022. Advenue cette date le Tribunal Instance a utilement retenu l'affaire avant de le renvoyée au 17 juin 2022 pour éventuellement transaction. Le 16 juin 2022, le prévenu a transigé avec la Direction des parcs nationaux. Le 17 juin 2022, le tribunal a évoqué l'affaire et a reçu le procès-verbal de transaction et a renvoyé à nouveau l'affaire au 22 juin pour délibéré. Advenue cette date, le tribunal d'instance a constaté la transaction, éteint l'action public et ordonne la levée du mandat de dépôt, confisque les objets saisies et l'argent au profit du trésor public.
- **Le 09 Juin 2022**, après trois ans de marathon judiciaire, la cour d'appel de Ziguinchor a rendu son délibéré dans l'affaire Mamady et autres et la Direction des eaux et forêts et la Direction des parcs nationaux. La cour d'appel de Ziguinchor a condamné les intimés à une peine d'emprisonnement de 6 mois ferme et une amende de 500.000 FCFA chacun. Par ailleurs, la cour d'appel a ordonné la continuation des poursuites.
- **Les 16 et le 17 Juin 2022** au CAOG, EAGLE Sénégal en collaboration avec la coopération française au Sénégal, a réalisé successivement deux ateliers de formation pour 43 officiers de la gendarmerie issus de 15 pays africains et 60 gendarmes en passage au grade d'officiers de police judiciaire. Les agents ont bénéficié d'une formation sur la lutte contre la criminalité faunique. Notre équipe a présenté différents modules. A la fin des formations, EAGLE Sénégal a procédé à une remise de certificat de formation en criminalité faunique.
- Un juriste et un enquêteur poursuivent leur test.

1 Investigations

Indicateur :

Nombre d'investigations ayant abouties à l'identification de nouvelles cibles	**14**
Investigations ayant abouti à une opération	**01**
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	**15**

03 missions ont été réalisées dans les régions de Dakar, Kédougou, Tambacounda et Kolda. **14** enquêtes ont permis l'identification de **15** nouvelles cibles durant le mois de Juin 2022 au Sénégal. Ces enquêtes portaient sur des espèces intégralement et partiellement protégées. Une investigation a abouti à une opération portant sur des espèces intégralement protégées.

2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	**01**
Nombre de trafiquants arrêtés	**01**
Nombre de trafiquants en fuite	**00**

- **En Juin 2022, 01 opération.**
- Le 05 Juin 2022, à 13 h 10 mn à Dakar une opération mixte a été menée par la Direction des Parcs Nationaux en collaboration avec les éléments de la sureté urbaine du commissariat central de Dakar et l'appui de l'ONG EAGLE SENEGAL. Cette opération a permis l'interpellation d'un présumé trafiquant de faune dans la commune de Dakar Plateau au niveau du parking du restaurant aux fins palais, en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation illégale de trente-cinq (35) bracelets en ivoire, vingt (20) bracelets en poils d'éléphant et une moitié de pointe d'éléphanteau conformément à l'article L 32 du code de la chasse et de la protection de la faune.

- Le mis en cause a été auditionné le même jour avant d'être placé en garde à vue au commissariat central de Dakar. La valeur des produits est à 1.830.000 FCFA. Le mis en cause a été déféré le 08 Juin 2022 par devant le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance hors classe de Dakar et placé sous mandat de dépôt le même jour pour détention, circulation et tentative de commercialisation de dépouilles d'espèces animales intégralement protégées et complicité.

3 Légal

Indicateur

• Nombre de suivis d'audience (préciser le lieu et raison)	• **04** (Tribunal d'Instance Hors Classe de Dakar/ affaire Ministère Public, Direction des Parcs Nationaux c/ Mamadou Bamba THIAM). • (Appel Mamady BALDE et AUTRES c/ Direction des Parcs Nationaux à la Cour d'Appel de Ziguinchor).
• Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	• **01** (Mamadou Bamba THIAM à la Maison d'Arrêt de Reubeus).
• Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	• **00**
• Nombre de trafiquants ayant reçu leur décision de justice	• **03** (Appel Mamady BALDE et AUTRES à la Cour d'Appel de Ziguinchor et Tribunal d'Instance Hors Classe de Dakar, affaire Ministère Public, Direction des Parcs Nationaux c/ Mamadou Bamba THIAM).

04 audiences se sont tenues ce mois-ci à la Cour d'Appel de Ziguinchor et au Tribunal d'Instance Hors Classe de Dakar. **01** trafiquant en détention provisoire. **02** décisions de justice ce Mois-ci. **00** trafiquant purge une peine de prison et **00** trafiquant en fuite.

• Arrestation	• **01**
• Audition	• **01**
• Gardés à vue	• **01**
• Déferrement au parquet	• **01**
• Nombre de condamnés	• **02** (Sadio BIAYE et Mamady BALDE Cour d'appel de Ziguinchor)
• Nombre de visite en prison	• **01** (Mamadou Bamba THIAM à la maison d'arrêt de Reubeus)
• Nombre de condamnés ayant purgé leur peine	• **00**
• Nombre de personnes actuellement en prison	• **00**
• Nombre jour passé en prison	• **15 jours** (Mamadou Bamba THIAM à la Maison d'Arrêt de Reubeus).

- **Au mois de Juin 2022**, le Département Juridique a eu à assister à une opération et à suivre quatre audiences dont une à distance. Par ailleurs le Département Juridique a effectué un jail visite et a participé à deux formations respectivement au Cours d'Application des Officiers de la Gendarmerie et au Centre National de Formation à la Police Judiciaire.
- Il s'y ajoute que le Département Juridique a, en plus de cela, mené des actions allant dans le cadre des compétences qui lui sont reconnues.
- **<u>Opération</u>**
- **Le 05 Juin 2022** vers **13 h 10 mn**, à Dakar une opération mixte a été menée par la Direction des Parcs Nationaux en collaboration avec les éléments du Commissariat Central de Dakar et l'appui de l'ONG EAGLE-Sénégal à l'immeuble Kébé. Les forces de sécurité déployées sur les lieux ont rapidement procédé à la constatation de l'infraction, à la saisie des produits prohibés et à l'interpellation du nommé Mamadou Bamba THIAM de nationalité sénégalaise en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation de trophées d'espèce intégralement protégée notamment trente-cinq (35) bracelets en ivoire d'éléphant et une (01) moitié de pointe d'éléphanteau d'un poids de 1,49 kg et vingt (20) bracelets en poils d'éléphant conformément à l'article L 32 du Code de la chasse et de la Protection de la Faune. Les trophées saisis sont d'une espèce intégralement protégée au Sénégal par la loi n°86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la Protection de la Faune et son décret d'application.
- Il a été auditionné par un élément de la Direction des Parcs Nationaux et les éléments de la Sûreté Urbaine le même jour avant d'être placé en garde à vue au Commissariat Central de Dakar. La valeur des produits est estimée à **1.830.000 F CFA** sur le marché local.
- **Le 08 Juin 2022**, le mis en cause Mamadou Bamba THIAM a été déféré devant le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Dakar, après sa durée légale de garde à vue et été placé sous mandat de dépôt.

Son audience a été fixée au Vendredi 10 juin 2022

- **<u>Audiences :</u>**
- Le 09 Juin 2022, s'est tenue à la Cour d'Appel de Ziguinchor, l'audience opposant le Ministère public et la Direction des Parcs Nationaux contre / Mamady BALDE et autres et la Direction des Eaux et Forêts.

- Pour rappel, le 23 décembre 2021 la Cour d'Appel avait déclaré l'appel recevable en la forme. Elle a infirmé le jugement du tribunal d'instance de Kolda, annulé l'ordre de poursuite de la Direction des Eaux et Forêts, Chasses et Conservation des Sols, annulé le procès-verbal de transaction et renvoyé les parties pour une évocation au fond.
- Le 09 Juin 2022, après quelques renvois, la Cour d'Appel de Ziguinchor a vidé l'affaire au siège.

Statuant publiquement et contradictoirement, la Cour d'Appel de Ziguinchor :

- Reconnaît coupables les sieurs Mamady BALDE et autres pour détention, circulation et tentative de commercialisation de dépouilles et trophées d'espèces animales intégralement protégées ;
- Les condamne à une peine d'emprisonnement de 6 mois ferme chacun ;
- Les condamne à une amende de 500.000 F CFA chacun ;
- Et ordonne la continuation des poursuites.

- Avant l'audience du Tribunal d'Instance Hors Classe de Dakar prévue le 10 juin 2022, la Direction des Parcs Nationaux a manifesté son intention de procéder à une transaction pour un montant de cinq cent mille (500.000) F CFA.
- **Le 10 Juin 2022**, s'est tenue au Tribunal d'Instance Hors Classe de Dakar, l'audience opposant le Ministère Public et la Direction des Parcs Nationaux contre/ Mamadou Bamba THIAM. A la barre du tribunal d'instance, les avocats du prévenu Mamadou Bamba THIAM ont signifié au tribunal la décision de la Direction des Parcs Nationaux de procéder à une transaction. Ainsi, le Tribunal d'Instance Hors Classe de Dakar a renvoyé de l'affaire au 17 Juin 2022. Néanmoins, les avocats du prévenu ont plaidé la liberté provisoire.
- Lors des plaidoiries la défense a souligné que c'est la Direction des Parcs Nationaux qui s'est rapprochée d'eux pour proposer la transaction. A cet effet, le prévenu Mamadou Bamba THIAM ne doit pas rester en prison. il doit être en liberté provisoire pour faire son commerce et payer le montant de la transaction, à défaut, il lui sera difficile de s'acquitter de la somme.
- Le Procureur audiencier, s'est opposé à la liberté provisoire au motif qu'en temps normal il ne devrait pas y avoir de transaction et n'a pas compris la raison pour laquelle la Direction des Parcs Nationaux a voulu transiger le jour du procès. Par ailleurs, le prévenu Mamadou Bamba THIAM ne devrait en aucun moment bénéficié d'une liberté provisoire vu la gravité des faits et leurs constances. Il peut également se soustraire à la justice.
- Le Tribunal a rejeté la demande de liberté provisoire du prévenu Mamadou Bamba THIAM et a maintenu la date de renvoi pour constater la transaction.

- Advenue cette date, le Tribunal d'Instance Hors Classe de Dakar a renvoyé l'affaire au 22 Juin 2022 pour la constatation de la transaction.
- Le 22 Juin 2022, le Tribunal d'Instance Hors Classe de Dakar a vidé son délibéré.

Statuant publiquement et contradictoirement : - Constate la transaction à hauteur de 500.000 F CFA entre la Direction des Parcs Nationaux et Mamadou Bamba THIAM ; - Constate l'extinction de l'action publique ; - Ordonne la levée du mandat de dépôt ; - Ordonne la confiscation de l'argent et des objets saisis au profit du Trésor Public.

- **<u>Jail visite</u>**
- **Le 21 Juin 2022**, le Département Juridique a effectué une visite de prison à la Maison d'Arrêt de Reubeus. Cette visite s'est inscrite dans le cadre du suivi de la détention provisoire du nommé Mamadou Bamba THIAM et portait sur plusieurs point notamment les conditions de son séjour carcéral, sur son état de santé, sur ses regrets et sa collaboration pour lutter contre le trafic de faune.
- S'agissant des conditions de son séjour carcéral, Mamadou Bamba THIAM affirme qu'il est dans une chambre peuplée et les conditions son difficile. Il a toutefois reçu la visite de sa famille. Le détenu Mamadou Bamba THIAM affirme être en bonne santé malgré les conditions difficiles dans lesquelles il se trouve. Il regrette, par ailleurs , d'être en prison à cause de la vente de produits de faune en plus c'était sa première fois.
- Pour le dernier point relatif à sa collaboration pour dénoncer des cas de criminalité faunique, le détenu Mamadou Bamba THIAM dit qu'il est prêt à collaborer avec nous pour dénoncer les cas de criminalité faunique. Il dit qu'il se chargera de dénoncer toutes personnes à sa connaissance se trouvant dans le trafic illicite d'espèces sauvages en nous donnant leurs filiations. Cependant, il demande notre discrétion par rapport à cette collaboration et de ne surtout pas en parler à sa famille. Il a également demandé qu'on assure sa sécurité.
- **<u>Formations</u>**
- **Les 16 et 17 Juin 2022**, le Département Juridique, a assisté deux formations au Cours d'Application des Officiers de la Gendarmerie et au Centre National de Formation à la Police Judiciaire de la Gendarmerie en collaboration avec la coopération Française. Ces formations se sont déroulées respectivement avec la présence effective de quarante-trois (43) officiers de la gendarmerie issus

de 15 pays africains et soixante (60) gendarmes en passage au grade d'officiers de police judiciaire. Ils ont bénéficié d'une formation sur la lutte contre la criminalité faunique.

- Le Capitaine de la Gendarmerie française a prononcé le mot d'ouverture de la formation et a félicité l'ONG EAGLE-Sénégal dans le cadre de son combat pour la préservation de la faune sauvage.
- Quatre présentations ont été faites : la première portait sur la présentation de la criminalité faunique et du réseau EAGLE. La deuxième présentation était axée sur le droit pénal faunique qui est un passage en revue du Code de la chasse et de la Protection de la Faune. La troisième portait sur la CITES et la dernière présentation était relative aux techniques d'identification et de dissimulation de la contrebande faunique.
- A la fin des présentations, des certificats de formation en initiation à la criminalité faunique ont été remis à différents participants.

- **Dans le cadre de ses autres compétences, le Département Juridique a procédé** :

- Á la poursuite de la formation de la juriste stagiaire. Ce dernier est à son dernier mois de sa période de test.
- Au renouvellement de l'assurance véhicule de Cécile BLOCH.
- Á l'analyse du cadre juridique des concombres de mer suite à une saisie de concombres de mer par la Cellule Aéroportuaire Anti Trafic (CAAT) à l'Aéroport International Blaise DIAGNE de Diass.

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales **: 28**			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
00	**00**	**23**	**05**

Au mois de juin 2022, une opération a été menée. Sur cette opération, **22** pièces internet, **05** pièces presse-papier, **00** pièce radio et **00** pièce télé ont été produites.

- **Opérations ivoire du 05 Juin 2022 à Dakar**
- **Liens de la presse internet**

1. http://alifmedias.com/criminalite-faunique-dakar-trafic-divoire-et-de-poil-delephant/
2. https://thieydakar.net/criminalite-faunique-trafic-divoire-au-coeur-de-dakar/
3. https://lejournaldedakar.info/criminalite-faunique-un-trafiquant-divoire-au-coeur-de-dakar/
4. https://senego.com/criminalite-faunique-trafic-divoire-au-coeur-de-dakar_1432545.html
5. https://www.seneweb.com/news/Societe/criminalite-faunique-un-trafic-d-ivoire-_n_380609.html
6. https://news.sen360.sn/actualite/criminalite-faunique-un-trafic-divoire-au-coeur-de-dakar-demantele/592001/
7. https://www.ndarinfo.com/CRIMINALITE-FAUNIQUE-Trafic-d-Ivoire-au-coeur-de-Dakar_a33985.html
8. https://www.senenews.com/actualites/societe/un-reseau-de-trafic-divoire-delephant-demantele-a-dakar_404272.html
9. https://www.afrik.com/criminalite-faunique-un-trafic-d-ivoire-au-coeur-de-dakar
10. https://www.seneplus.com/societe/trafic-divoire-dakar-un-homme-arrete-tilene
11. https://www.pulse.sn/news/societe/trafic-divoire-a-dakar-un-homme-arrete-a-tilene/8yc9n1h
12. https://lequotidien.sn/trafic-divoire-a-dakar-un-homme-arrete-a-tilene/
13. https://toutinfo.net/2022/06/08/info-rapide-trafic-divoire-a-dakar/
14. https://www.bonjourdakar.com/criminalite-faunique-un-trafic-divoire-au-coeur-de-dakar-demantele/
15. https://www.xibaaru.sn/un-trafiquant-divoire-arrete-en-plein-coeur-dakar/
16. https://www.pressafrik.com/Criminalite-faunique-saisie-de-35-bracelets-d-ivoire-et-de-20-bracelets-en-poil-d-elephant-a-Dakar_a248935.html
17. https://www.rewmi.com/57261-2/
18. https://www.maderpost.com/criminalite-faunique-saisie-de-35-bracelets-divoire-et-de-20-bracelets-en-poil-delephant/
19. https://www.dakarmatin.com/criminalite-faunique-un-trafic-divoire-au-coeur-de-dakar-demantele/
20. https://theworldnews.net/sn-news/criminalite-faunique-trafic-d-ivoire-au-coeur-de-dakar
21. https://www.lavalleeinfo.com/index.php/2022/06/08/criminalite-trafic-divoire-au-coeur-de-dakar/
22. https://www.xalimasn.com/dakar-demantelement-dun-vaste-reseau-de-trafic-de-drogue-a-khar-yalla/
23. https://www.keppar.com/trafic-divoire-un-homme-arrete-a-tilene/

- **Quelques exemples de Presse internet :**

Le Quotidien

ACCUEIL | ACTUALITES | POLITIQUE | SPORTS | ECONOMIE | SOCIETE

Discutez avec un expert Ads

ACTUALITÉS

Trafic d'ivoire à Dakar : Un homme arrêté à Tilène

THE WORLD NEWS | WORLD NEWS PLATFORM

SENEGAL 07/06/2022 235700

This article was added by the user . TheWorldNews is not responsible for the content of the platform.

CRIMINALITE FAUNIQUE : Trafic d'Ivoire au cœur de Dakar

Alors que le monde célébrait la Journée Mondiale de l'Environnement le dimanche 05 juin 2022, le Sénégal frappait à nouveau durement contre un réseau de trafic d'ivoire d'éléphant à Dakar. Une espèce sauvage dont le commerce illégal de son ivoire est classé en "tolérance zero" par les Nations Unies. C'est dans la matinée du 05 juin 2022 qu'une opération d'arrestation mixte menée par les agents de la Direction des Parcs Nationaux, les éléments de Police de la Sûreté Urbaine du Commissariat Central de Dakar avec l'appui du Projet EAGLE - Sénégal a permis l'interpellation d'un présumé trafiquant d'ivoire aguerri dans ce business illégal. Ce dernier a été interpellé sur la voie publique en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation d'une défense d'un jeune éléphant, de 35 bracelets d'ivoire et de 20 bracelets en poil d'éléphant d'un poids total de 1,4Kg.

Ce commerce illégal d'ivoire et de poils d'éléphant est d'autant plus grave que toutes les 15 minutes, un éléphant est abattu sur le continent africain, seulement pour lui prendre ses défenses en ivoire et ses poils qui ornent le bout de sa queue, pour en faire des bracelets tressés. Ce qui porte son abattage et son braconnage illégal entre 20.000 et 30.000 éléphants tués chaque année.

L'ivoire d'éléphant est aussi nommé " Blood ivory " car des groupes terroristes ou mouvements rebelles tels que les Al. Shabab, Janjawid, Boko Haram, LRA (Lord Resistance Army), reconnus s'activent dans leur abattage avec férocité pour revendre leurs ivoires dans des réseaux de trafic connus et ainsi financer leurs activités.

- **Quelques exemples de Presse Papier :**

Le Quotidien « Mercredi 8 Juin 2022

N° 5786

CRMINALITE FAUNIQUE 35 bracelets d'ivoire, 20 en poil d'éléphant d'un poids total de 1,49 kg saisis

Un vendeur pris en flagrant délit par la Sûreté urbaine

Lors d'une opération d'envergure réalisée à Dakar, la Sûreté urbaine a pris en flagrant délit un jeune homme en train de vendre sur la voie publique, une défense d'un jeune éléphant, 35 bracelets d'ivoire et 20 bracelets en poil d'éléphant d'un poids total de 1,49 kg. Inquiétant !

Par Diegnaba KANE

C'est une grosse prise dans la lutte contre le trafic d'ivoire. Le projet Eagle renseigne dans un document que «dans la matinée du 5 juin 2022, une opération d'arrestation mixte, menée par les agents de la Direction des parcs nationaux, les éléments de police de la Sûreté urbaine du Commissariat central de Dakar avec l'appui du Projet Eagle-Sénégal, a permis l'interpellation d'un présumé trafiquant d'ivoire aguerri dans ce business illégal». Selon les auteurs du document, «ce dernier a été interpellé sur la voie publique en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation d'une défense d'un jeune éléphant, de 35 bracelets d'ivoire et de 20 bracelets en poil d'éléphant d'un poids total de 1,49 kg». Le projet Eagle rappelle «que l'éléphant au Sénégal est une espèce intégralement protégée par la loi n° 86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la Protection de la Faune, soit une protection totale de ce pachyderme rare au Sénégal depuis 36 ans». De même, ajoute le document, «l'éléphant est aussi farouchement protégé par son inscription à l'annexe 1 de la Convention de Washington (Cites) qui régit l'interdiction totale de son commerce international». Une convention ratifiée par le Sénégal depuis 1977. Ainsi, indique le projet Eagle, «le présumé trafiquant d'ivoire risque une lourde peine d'emprisonnement, des dommages et intérêts et des amendes selon l'article L32 du Code de la chasse et de la protection de la faune au Sénégal».

Les auteurs du document font savoir par ailleurs, que «ce commerce illégal d'ivoire et de poils d'éléphant est d'autant plus grave que toutes les 15 minutes, un éléphant est abattu sur le continent africain, seulement pour lui prendre ses défenses en ivoire et ses poils qui ornent le bout de sa queue, pour en faire des bracelets tressés». Ce qui porte, d'après eux, «son abattage et son braconnage illégal entre 20 000 et 30 000 éléphants tués chaque année». Le projet Eagle fait aussi remarquer que «si rien n'est fait pour enrayer ce commerce illégal, les scientifiques évaluent la disparition totale de l'éléphant d'ici 20 ans sur l'ensemble du continent africain». Faisant dans la sensibilisation, les auteurs du document estiment que «chaque citoyen sénégalais peut participer à la sauvegarde de l'éléphant et freiner son inexorable fin à court terme, par une action simple qui consiste à dire "Non" en refusant d'acheter tout objet, bijou en ivoire ou poils provenant de l'éléphant».

dkane@lequotidien.sn

Bon Bi – 08/06/2022

2 CONFIDENTIEL BÉS BI - LE JOUR

Criminalité faunique

Saisie de 35 bracelets d'ivoire et de 20 bracelets en poil d'éléphant

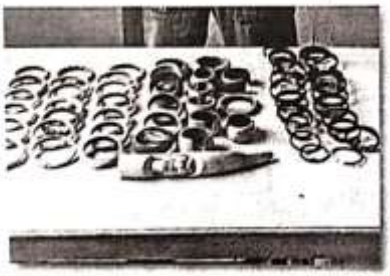

Un réseau de trafic d'ivoire au cœur de Dakar a été démantelé le dimanche 5 juin dernier, date coïncidant avec la Journée mondiale de l'environnement. Ce sont 35 bracelets d'ivoire et de 20 bracelets en poil d'éléphant d'un poids total de 1,49 kg qui ont été saisis par la Sûreté urbaine de Dakar. «C'est dans la matinée du 5 juin 2022 qu'une opération d'arrestation mixte menée par les agents de la direction des parcs nationaux, les éléments de police de la Sûreté urbaine du commissariat central de Dakar, avec l'appui du projet Eagle-Sénégal, a permis l'interpellation d'un présumé trafiquant d'ivoire aguerri dans ce business illégal. Ce dernier a été interpellé sur la voie publique en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation d'une défense d'un jeune éléphant, de 35 bracelets d'ivoire et de 20 bracelets en poil d'éléphant d'un poids total de 1,49kg», a indiqué le document. Le texte précise que l'ivoire d'éléphant est aussi nommée «Blood Ivory» car des groupes terroristes ou mouvements rebelles tels que les Al Shabab, Janjawid, Boko Haram, LRA (Lord's Resistance Army), reconnus, s'activent dans leur abattage avec férocité pour revendre leurs ivoires dans des réseaux de trafic connus et ainsi financer leurs activités. «Si rien n'est fait pour enrayer ce commerce illégal, les scientifiques évaluent la disparation totale de l'éléphant d'ici 20 ans sur l'ensemble du continent africain», a prévenu le texte en guise de conclusion.

TRAFIC D'IVOIRE AU CŒUR DE DAKAR

Le présumé trafiquant risque une lourde peine d'emprisonnement

Alors que le monde célébrait la Journée Mondiale de l'Environnement le dimanche 05 mai 2022, le Sénégal frappait à nouveau durement contre un réseau de trafic d'ivoire d'éléphant à Dakar. Une espèce sauvage dont le commerce illégal de son ivoire est classé en «tolérance zéro» par les Nations Unies. Ainsi, le présumé trafiquant d'ivoire risque une lourde peine d'emprisonnement, des dommages et intérêts et des amendes selon l'article L32 du Code de la Chasse et de la Protection de la Faune au Sénégal.

C'est dans la matinée du 05 juin 2022 qu'une opération d'arrestation mixte menée par les agents de la Direction des Parcs Nationaux, les éléments de Police de la Sûreté Urbaine du Commissariat Central de Dakar avec l'appui du Projet EAGLE - Sénégal a permis l'interpellation d'un présumé trafiquant d'ivoire aguerri dans ce business illégal. Ce dernier a été interpellé sur la voie publique en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation d'une défense d'un jeune éléphant, de 35 bracelets d'ivoire et de 20 bracelets en poil d'éléphant d'un poids total de 1,49kg. Ce commerce illégal d'ivoire et de poils d'éléphant est d'autant plus grave que toutes les 15 minutes, un éléphant est abattu sur le continent africain, seulement pour lui prendre ses défenses en ivoire et ses poils qui ornent le bout de sa queue, pour en faire des bracelets tressés. Ce qui porte son abattage et son braconnage illégal entre 20.000 et 30.000 éléphants tués chaque année.

Des groupes rebelles s'activent dans leur abattage avec férocité pour revendre leurs ivoires dans des réseaux de trafic connus et ainsi financer leurs activités. Si rien n'est fait pour enrayer ce commerce illégal, les scientifiques évaluent la disparation totale de l'éléphant d'ici 20 ans sur l'ensemble du continent africain. Chaque citoyen sénégalais peut participer à la sauvegarde de l'éléphant «t freiner son inexorable fin à court terme, par une action simple qui consiste à dire « Non «, en refusant d'acheter tout objet, bijou en ivoire ou poils provenant de l'éléphant. L'éléphant au Sénégal est une espèce intégralement protégée par la loi n° 86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la Protection de la Faune, soit une protection totale de ce pachyderme rare au Sénégal depuis 36 ans.

Modou Ndiaye

6 Mercredi 8 Juin 2022 **Ailleurs, c'est ici !**

Kritik 08/08/2022

- **Site Web et médias sociaux**

  Le Département média a fait la mise à jour des contenus du site web et des médias sociaux concernant la criminalité faunique. La mise à jour des réseaux sociaux Twitter, LinkedIn et Instagram a été effectuée suite la formation du 16 et celle du 17 juin 2022 sur la criminalité faunique. Une veille médiatique a également été lancée.

- **Renforcement de capacité**

  Dans le cadre du renforcement de compétences, le Département média a veillé à la relecture du manuel de procédures et a effectuée des recherches sur le trafic de faune en Afrique.

- **Production**

  Le département média a procédé à la conception et au tirage de 200 dépliants sur la criminalité faunique. Un Quiz a été produit pour le renforcement de capacité des activistes.

- **Emission**

  Le département média continue de contacter les médias de la place pour décrocher une émission télé ou radio. Des pistes sont en cours notamment avec RTS et SENTV.

- **Film du mois**

  Comme chaque mois, le département média propose un film aux activistes. Pour ce mois de juin, le film proposé s'appelle Grosse.

  C'est l'histoire d'une jeune femme June, handicapée par son poids énorme. Ce poids qui était un handicap pour elle lui a fait perdre beaucoup d'opportunités mais aussi, la confiance en elle. Un jour, grâce aux bons conseils et soutien de son meilleur ami, elle s'est relevée, courageuse, avec l'idée de conquérir le monde…

  L'objectif de ce film est de renforcer l'activisme, le courage, la solidarité et la persévérance chez EAGLE.

5 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	01
Nombre de media en test	00
Nombre d'enquêteur en test	01
Nombre de comptable en test	00
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc…)	00
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	00

- Démarches administratives : **En Juin 2022**, les démarches administratives se poursuivent. EAGLE Sénégal continue de suivre les dossiers aux différents projets d'accord de partenariat déposés respectivement auprès du Ministère de l'environnement et du développement durable et à la Direction Générale des Douanes.
- Une opération, quatre audiences et deux formations se sont tenues ce mois-ci.
- **Le 05 Juin 2022**, à 13 h 10 mn à Dakar une opération mixte a été menée par la Direction des Parcs Nationaux en collaboration avec les éléments de la sureté urbaine du commissariat central de Dakar et l'appui de l'ONG EAGLE SENEGAL. Cette opération a permis l'interpellation d'un présumé trafiquant de faune dans la commune de Dakar Plateau au niveau du parking du restaurant aux fins palais, en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation illégale de trente-cinq (35) bracelets en ivoire, vingt (20) bracelets en poils d'éléphant et une moitié de pointe d'éléphanteau conformément à l'article L 32 du code de la chasse et de la protection de la faune. A la fin de sa garde à vue, il a été déféré le 08 Juin 2022 par devant le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance hors classe de Dakar. Son audience a été fixée le 10 juin 2022. Advenue cette date le Tribunal Instance a utilement retenu l'affaire avant de le renvoyée au 17 juin 2022 pour éventuellement transaction. Le 16 juin 2022, le prévenu a transigé avec la Direction des parcs nationaux. Le 17 juin 2022, le tribunal a évoqué l'affaire et a reçu le procès-verbal de transaction et a renvoyé à nouveau l'affaire au 22 juin pour délibéré. Advenue cette date, le tribunal d'instance a constaté la transaction, éteint l'action public et ordonne la levée du mandat de dépôt, confisque les objets saisies et l'argent au profit du trésor public.
- **Le 09 Juin 2022**, après trois ans de marathon judiciaire, la cour d'appel de Ziguinchor a rendu son délibéré dans l'affaire Mamady et autres et la Direction des eaux et forêts et la Direction des parcs nationaux. La cour d'appel de Ziguinchor a condamné les intimés à une peine d'emprisonnement

de 6 mois ferme et une amende de 500.000 FCFA chacun. Par ailleurs, la cour d'appel a ordonné la continuation des poursuites.

- **Le 16 et le 17 Juin 2022** au CAOG, EAGLE Sénégal en collaboration avec la coopération française au Sénégal, a réalisé successivement deux ateliers de formation pour 43 officiers de la gendarmerie issus de 1 pays africains et 60 gendarmes en passage au grade d'officiers de police judiciaire. Les agents ont bénéficié d'une formation sur la lutte contre la criminalité faunique. Notre équipe a présenté différents modules. A la fin des formations, EAGLE Sénégal a procédé à une remise de certificat de formation en criminalité faunique.
- Un juriste et un enquêteur poursuivent leur test.

6 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres/échanges		**06**		
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour	Visio conférence
01	**00**	**00**	**05**	**00**

En **Juin 2022**, **06** rencontres.

EAGLE Sénégal a eu à faire des rencontres dans le cadre de ses accords de collaboration et des opérations avec :

1. Le Directeur Général Adjoint de la Police Nationale
2. L'ambassadeur de l'Ukraine au Sénégal à l'anniversaire de la Reine de Grande Bretagne.
3. Le 1er Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Dakar ;
4. Le Président du Tribunal d'Instance Hors Classe de Dakar ;
5. délégué du procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance Hors Classe de de Dakar ;
6. Le Directeur adjoint de la maison de Correction de Rebeus

7 Conclusion

Le mois de juin 2022 a été marqué par plusieurs activités diverses. Une opération a été menée portant sur de l'ivoire à Dakar. Deux formations ont été dispensées dans le cadre de la collaboration avec la coopération française au Sénégal à l'école des officiers de la gendarmerie nationale. Une visite de prison a également été effectuée.

Sur le plan administratif, les démarches se poursuivent toujours avec de nouveaux collaborateurs pour la signature des accords avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et la Direction Générale des Douanes.

EAGLE SENEGAL entend poursuivre le rythme des opérations les mois pour lutter contre la criminalité faunique et les infractions connexes.